

# LEGISLATURE 2006 - 2011

---

## PROCES-VERBAL no 2

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz  
tenue le mercredi 6 septembre 2006 à 20 h 15  
à la Maison Hugonin

Président : M. Lyonel Kaufmann

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal N° 33 de la séance du 28 juin 2006
2. Adoption du procès-verbal N° 1 de la séance d'installation du 22 juin 2006
3. Assermentation des nouveaux Conseillers
4. Communications du Bureau du Conseil communal
5. Dépôt et développement des motions et interpellations
  - 5.1 Développement du postulat de M. Alain Grangier intitulé « Domaine de Noville : du patrimoine au fardeau »
6. Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 13/2006 relatif aux demandes d'admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz de Mme Angela Croxford et M. Alexandru Stan
7. Préavis municipaux et éventuellement rapports sur :
  - 7.1 Préavis municipal N° 14/2006 relatif aux autorisations et compétences financières accordées à la Municipalité par le Conseil communal
  - 7.2 Préavis municipal N° 15/2006 relatif au Plan partiel d'affectation modifiant et radiant partiellement les limites de constructions entre les chemins des Deux-Collines et du Gregnolet
  - 7.3 Préavis municipal N° 16/2006 relatif à une demande de crédit pour des travaux de réfection de la toiture des Collèges de Bel-Air et des Mousquetaires
  - 7.4 Préavis municipal N° 17/2006 relatif à la modification des statuts de l'Association de communes pour l'Action sociale Riviera
8. Communications municipales, notamment :
  - Communication N° 12/2006 relative aux compétences et prérogatives du Conseil communal et de la Municipalité (diffusée le 8 août 2006)
9. Propositions individuelles et divers

### **Appel**

75 présents sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : Brigitte Fahrni Chuisano - Daniel Dufaux - Gérald Gay - Daniel Krähenbühl - Paula-Jay Matthey - Chantal Mettan - Pierre-André Oberson - Richard Sendra - Anna Tobler - Caroline Wehrli

M. le Président déclare ouverte cette 2<sup>ème</sup> séance de la législature 2006-2011. Il invite les Conseillères et Conseillers à débattre et écouter, partager, convaincre et décider, dans le respect de chacun. Pour ne pas oublier une tradition inaugurée il y a une année et demie, il propose en ouverture de séance un proverbe libanais : « Si la forte voix servait à quelque chose, l'âne se serait fait construire des palais ».

Il souhaite la bienvenue au public et à la presse qu'il remercie de s'être déplacés ce soir pour suivre nos travaux.

## Ordre du jour

M. le Président indique qu'au point 5 il convient d'ajouter, sous réserve de la décision qui sera prise par le Conseil au point 5.1, un point 5.2 - Nomination d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité du postulat de M. A. Grangier « Domaine de Noville : du patrimoine au fardeau ».

Une interpellation lui a en outre été annoncée par M. K. Egli. Il y a donc lieu d'ajouter un point 5.3 - Interpellation de M. K. Egli intitulée « La Tour-de-Peilz, ville sportive ou seulement cité dortoir ? »

Enfin, M. G. Vernez annoncera le dépôt d'un titre de postulat qui sera développé lors de la prochaine séance.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres remarques, il est adopté tel que complété.

### 1. Adoption du procès-verbal N° 33 de la séance du 28 juin 2006

La parole n'étant pas demandée, **le procès-verbal de la séance du 28 juin 2006 est adopté à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

### 2. Adoption du procès-verbal N° 1 de la séance d'installation du 22 juin 2006

M. le Président remarque en page 3, point 5 - Installation du Conseil communal par M. le Préfet, que les conseillers absents seront *assermentés* (et non « élus ») lors de la première séance de la nouvelle législature.

La parole n'étant plus demandée, **le procès-verbal de la séance d'installation du 22 juin 2006 est adopté à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

### 3. Assermentation des nouveaux Conseillers

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- **M. Michel Culand**, né le 7 mars 1959 et domicilié au chemin des Murs-Blancs 100B, membre du groupe socialiste
- **Mme Martine Gagnebin-de-Bons**, née le 5 octobre 1944 et domiciliée à l'avenue Traménaz 32, membre du groupe socialiste
- **M. Philippe Schyrr**, né le 26 septembre 1964 et domicilié à l'avenue des Mousquetaires 10, membre du groupe radical
- **Mme Valérie Glauser**, née le 13 septembre 1961 et domiciliée à la route de Chailly 22, membre du groupe démocrate-chrétien et Indépendants

### 4. Communications du Bureau du Conseil communal

M. le Président a appris avec tristesse le décès, début juillet, de la compagne de M. A. Pakula, ancien Conseiller communal et ancien président de la Commission des finances.

Il a reçu une lettre de Mme A.-M. Arnaud qui souhaite attirer l'attention du Conseil sur divers points concernant Bourg-Dessous. Elle s'inquiète plus particulièrement des modifications de volumétries dans des projets de transformation, de problèmes de circulation à nature excessive d'engins de toutes sortes dans un quartier à vocation piétonnière et du non-respect des règles de stationnement au port de La Tour-de-Peilz.

Diverses représentations officielles ont permis à notre Président de faire quelques opérations de canotage patriotique sur le lac ainsi que d'assister, dimanche dernier, au magnifique triomphe équestre de notre boursier communal, M. D. Hugli. Ce dernier franchit avec célérité aussi bien les obstacles financiers que les barrières de concours. De là à dire qu'il mène aussi bien Ivanhoé du Flonzel que notre municipal des finances, il y a un pas que nous ne franchirons pas ce soir !

Les présidents de groupes ont reçu mandat du Bureau de sonder leurs rangs afin de déterminer quels seraient les membres intéressés par une séance de formation relative au fonctionnement de notre Conseil. Cette proposition ayant rencontré un écho largement positif au sein des différents groupes, une séance sera donc mise sur pied en collaboration avec le Greffe municipal et la Municipalité. Les personnes intéressées peuvent déjà pré-réserver la date du mercredi 4 octobre 2006, probablement à l'Aula du Collège Courbet. Les informations précises seront transmises ultérieurement.

Les inscriptions pour la sortie du Conseil communal du 23 septembre 2006 courent jusqu'au 11 septembre. Comme il s'agit d'une sortie en plein air, il est recommandé d'être habillé en conséquence en fonction du temps.

Par ailleurs, ce même week-end aura lieu l'inauguration du chalet rénové des Collombettes. Il n'a malheureusement pas été possible d'inscrire cette étape dans le programme de la sortie du Conseil, mais les Conseillères et Conseillers peuvent néanmoins marquer, par leur passage, leur intérêt pour cet élément de notre patrimoine.

Il rappelle que ce week-end se tiendra à La Tour-de-Peilz le Festival du Jeu, manifestation qui prouve que notre ville est plus qu'une simple cité dortoir. Il invite donc chacun à y participer.

Notre ancienne présidente, Mme M. de Lattre-Wiesel, ayant visiblement un peu la nostalgie de notre salle, a déposé sur le pupitre du Président quelques documents en rapport avec le Septembre musical, dont certaines manifestations se déroulent dans notre commune. Les personnes intéressées peuvent s'approcher du pupitre présidentiel à la fin de la séance.

Le dépouillement du dimanche 24 septembre prochain débutera à partir de 9 h 00 et un café/croissant attend les participants dès 8 h 45. Il n'y aura pas de convocation écrite.

## **5. Dépôt et développement des motions et interpellations**

### **5.1 Développement du postulat de M. Alain Grangier intitulé « Domaine de Noville : du patrimoine au fardeau »**

M. A. Grangier se réfère à son postulat ainsi qu'à un excellent article paru dans le journal 24 Heures du 31 août dernier.

Ce domaine de Noville est aujourd'hui encore cartographié sous trois différents domaines qui portent toujours les noms qui leur ont été attribués à l'époque. La charte de franchise établie le 25 mai 1282 par les Comtes de Savoie stipule que La Tour-de-Peilz était propriétaire non seulement des terrains actuels, situés entre l'embouchure de l'Eau-Froide et du Rhône, mais aussi de ceux situés du côté valaisan du fleuve. A cette époque, ce patrimoine était utilisé avant tout pour le bois et pour les roseaux qui servaient de litières pour les bovins provenant du bourg, qu'il était plus facile de transporter par bateau vers le Domaine de Noville plutôt que de les mener sur les alpages du haut. Il y avait bien entendu des charges, notamment les digues qui devaient éviter les débordements. Les archives comptent de nombreuses altercations avec les Valaisans, notamment l'arraisonnement d'une cochère veveysanne, chargée de bois, au large de La Tour-de-Peilz. La photo qui accompagne le texte date d'avant 1905, soit à peine un siècle en arrière. Tout ceci est bien sûr parti en désuétude. Il y a eu ensuite la plantation des peupliers, avant tout pour faire des allumettes, mais aussi des cageots ou des cercueils. Est arrivée ensuite une troisième période, à savoir celle du plan d'affectation cantonal 291 et, depuis une quinzaine d'année, nous n'avons plus aucune prérogative sur ces territoires puisqu'ils sont gérés par le Canton dans le cadre d'une réserve naturelle. La seule prérogative que nous sommes parvenus à conserver concerne le refuge du Fort que la commune a le droit d'entretenir, mais pas d'agrandir.

Il n'y a que des perdants dans cette affaire. Ce domaine coûte entre fr. 30'000.-- à fr. 40'000.-- par année à la commune, quand ce ne sont pas fr. 220'000.-- supplémentaires que nous devons supporter lorsque le domaine est victime d'une mini-tornade, comme en 2005. Et plus personne n'a la possibilité d'aller au bord des rives. La seule prérogative de la commune, c'est le Chalet du Fort qu'elle peut réserver pour celles et ceux qui ont le sang suffisamment résistant aux moustiques.

Pour sa part, l'éventualité de la vente du domaine doit être analysée, par principe, mais il opte plutôt pour l'octroi d'un droit de superficie. Ce territoire communal a un caractère historique et nous nous devons de le garder en mains communales. L'objectif est d'accorder un droit de superficie à une entité qui soit proche des milieux de la protection de la nature et apte à gérer un tel domaine, car nous n'avons ni la compétence, ni les moyens pour le faire. Ce droit serait assorti d'une clause restrictive qui laisserait à la commune la gérance du refuge du Fort, pour que celui-ci puisse encore être attribué aux citoyens et citoyennes de La Tour-de-Peilz. A l'instar de ce qui a été fait à la Grande Cariçaie, sur la rive sud du lac de Neuchâtel, des chemins didactiques et des postes d'observation qui ne dérangent pas les oiseaux pourraient être créés, ce qui permettrait aux gens, et notamment aux écoles, de se promener dans ce territoire qui est riche, car c'est une des seules zones sablonneuses d'une certaine importance, mis à part l'embouchure droite de la Venoge où une mini-digue a été créée pour que les oiseaux migrateurs puissent se reposer.

Nous avons un rôle à jouer vis-à-vis de la Municipalité en présentant un programme tel que celui-ci, mais nous ne pouvons bien entendu pas forcer une organisation à signer un tel contrat. Il demande que ce postulat fasse l'objet d'une étude par une commission car il estime que, s'il n'y a pas urgence, tout postulat ou motion doit être renvoyé à une commission parce qu'il est sain qu'un débat démocratique ait lieu au Conseil communal. On apprend toujours beaucoup de choses dans ces commissions et cela ne peut être que bénéfique à chacun.

Il en profite pour remercier les organisateurs de la sortie du Conseil communal puisque, pour la première fois depuis fort longtemps, nous nous rendrons au Fort et c'est une excellente idée.

L'art. 91 du règlement du Conseil stipule qu'un cinquième des membres présents doivent soutenir ce postulat pour le renvoyer à une commission. Il remercie donc d'avance les membres qui soutiendront sa demande.

M. R. Piguët, municipal, rappelle que lors de la séance du 7 décembre 2005, il a signalé que la Municipalité avait reçu des propositions, notamment de la part de Pro Natura, mais qu'elle attendait les changements qui se profilaient en fonction des élections communales pour étudier, dès l'automne, toutes les pistes possibles pour le futur de ce domaine. Ce postulat arrive donc au bon moment et la Municipalité souhaite également que celui-ci soit renvoyé à une commission.

La parole n'étant plus demandée, le **postulat de M. A. Grangier est renvoyé à l'unanimité à une commission pour sa prise en considération.**

5.2 Nomination d'une Commission chargée de préavisier sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité du postulat de M. A. Grangier « Domaine de Noville : du patrimoine au fardeau »

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une Commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	Lib	Antoinette De Gautard-Rayroud
<u>Membres</u> :	Soc	Jacques Vallotton - Michel Bloch - Etienne Balestra
	Lib	Alain Grangier
	Rad	Jean Tharin
	PDC/Ind.	Anne Lachat Baechler
	UDC	Raoul Rod
	RCAL	Marc-Antoine Horisberger

M. R. Piguët indique que la Municipalité a tenu compte de la visite du Conseil sur place le 23 septembre et fixé la date de la séance au mercredi 27 septembre 2006 à 18 h 30.

M. le Président rappelle que la sortie du Conseil permettra à chacun de prendre la mesure des défis relatifs au Domaine de Noville et de poser des questions aux responsables qui seront présents.

5.3 Interpellation de M. Kurt Egli intitulée « La Tour-de-Peilz, ville sportive ou seulement cité dortoir ? »

M. K. Egli développe son interpellation dont le texte est le suivant :

« Ne cherchez pas midi à 14 heures, mon intervention est partisane. J'ai assumé pendant plus de sept ans la présidence de notre club de football, le CS La Tour-de-Peilz, et je milite encore dans ce milieu aussi bien au niveau communal, cantonal que national.

Les sociétés locales dans notre commune font un excellent travail et seront bientôt les seules à animer la vie locale, depuis les bords du lac jusque dans les hauts. Le cercle de la voile, la société de gymnastique, le inline hockey, le club équestre, pour n'en nommer que quelques-unes, offrent une saine occupation, des entraînements, une activité, une possibilité de se défouler, entourent la jeunesse boélande et régionale. Il s'agit indéniablement d'une tâche essentielle et de plus en plus importante dans notre société.

Offrir un peu de rêve, de camaraderie à une jeunesse souvent délaissée par les parents, de plus en plus déboussolée par l'évolution de la société actuelle, quoi de plus noble. Nos sociétés sont aidées dans cette tâche par notre commune, par la municipalité dans un cadre régional.

Souvent cette aide me semble un peu timide et trop restrictive. Je ne veux pas vous faire le discours du coût des dépréciations aux bâtiments et installations publics faites par des adolescents en quête d'activité. Je ne veux pas, non plus, vous dire qu'un jeune footballeur ne participe jamais à ce genre d'action. Être entouré et guidé par des éducateurs ou entraîneurs diminue ce risque de façon substantielle.

Le grand problème, ce sont les locaux et terrains disponibles. Si actuellement, par manque de possibilité, vous avez des groupes de 32 gymnastes dans la même salle, vous pouvez vous imaginer que ces jeunes se marchent rapidement dessus. En ce qui concerne le football, nous avons depuis des décennies le même nombre de terrains à disposition et la surface d'entraînement aux Terreaux a non seulement diminué pour faire place au stationnement de voitures, mais doit être partagé avec les crottes de chien de certains propriétaires peu respectueux des installations mises à leur disposition. Je ne vous décris pas l'odeur en rentrant dans les vestiaires et, en outre, vous laissez imaginer le danger qu'encourent les jeunes qui doivent descendre depuis Bel-Air et traverser des routes avec des souliers à crampons.

26 unités d'entraînement sont dispensées pendant les 5 jours ouvrables, en période d'heure d'été sur deux terrains, pour autant que la météo et certains matches fixés en semaine le permettent, en période d'heure d'hiver sur un seul terrain et la surface d'appoint des Terreaux sans but. Dès lors, je ne vous étonnerais pas en vous disant que le CS La Tour-de-Peilz a été contraint d'instaurer un numerus clausus du football. Oui, vous avez bien entendu, nous devons refuser chaque début de saison des jeunes qui aimeraient pratiquer le football chez nous. Quelle déception pour ces jeunes, quelle déception également pour une société bien vivante depuis 1921 et ses dirigeants !

Dans le cadre de la politique d'équipement régionale, on nous promet un nouveau terrain de football à La Tour-de-Peilz. Mesdames et Messieurs, c'est un leurre. Il s'agit simplement de la pose d'une surface synthétique sur l'actuel terrain de Gérénaz, donc pas un m<sup>2</sup> de terrain supplémentaire. Certes, l'exploitation de cette surface sera largement facilitée, principalement en période de mauvaises conditions météorologiques. Par contre, les heures d'utilisation restent les mêmes, car nos juniors vont à l'école ou sont en apprentissage et nos entraîneurs sont bénévoles et disponibles qu'après leurs journées de travail.

Dès lors, il n'y a qu'une solution : Une nouvelle surface de jeu ou d'entraînement éclairée. Ce n'est pas un nouveau terrain de football entier qu'il faut, mais modestement, simplement un remplacement des surfaces disparues ou, dans un premier temps, un éclairage sur le terrain de « Bel-Air » magnifiquement entretenu par les jardiniers communaux. Je sais également que la municipalité ne peut pas s'engager uniquement en faveur du CS et du football. Par contre, je pense que certaines autres lacunes comme une piste VITA, une piste finlandaise ou simplement deux goals sur une surface verte au centre de la ville, le décrottage des Terreaux peuvent être rapidement comblées et sans l'investissement de sommes astronomiques. Si vous voulez fidéliser la population et recréer un certain esprit d'appartenance à notre ville, une des solutions est un engagement en faveur de nos jeunes et non pas la prise en considération des plaintes de quelques habitants égoïstes et fortunés qui jusqu'à présent ont réussi à imposer la loi autour des équipements actuels.

Pour cette raison, je demande à la Municipalité si

- elle connaît les besoins en matière d'équipements sportifs et de loisir des Boélands, principalement des jeunes de notre commune,
- elle est d'accord de lancer une enquête sur les nécessités auprès des sociétés locales, voire auprès de la population,
- elle sera en mesure d'ici la fin de l'année de dresser l'inventaire y relatif à notre Conseil.

Au nom des jeunes sportifs, je vous remercie de votre attention et reste dans l'attente de votre réponse. »

M. R. Piguet indique que la Municipalité répondra aux questions posées selon le règlement du Conseil communal. Le titre de cette interpellation lui semble toutefois légèrement excessif. Plusieurs éléments prouvent que la Municipalité fait passablement de choses pour toutes les équipes sportives que compte notre localité.

Pour ce qui est du numerus clausus, tous les jeunes qui viennent à l'école de football sont accueillis, mais parfois avec un certain délai. C'est au niveau des équipes qu'il y a ensuite des critères de sélection, dont les parents sont tenus au courant lorsqu'ils inscrivent leurs enfants à l'école de foot. Il s'agit du comportement général, de la ponctualité, mais aussi de la prédisposition et de l'aisance dans la pratique de ce sport. C'est à ce moment-là qu'il n'est malheureusement pas possible de les incorporer tous dans les équipes.

Il est vrai que nous n'aurons pas un terrain supplémentaire. Dans un premier temps, le souhait était qu'il y ait deux terrains supplémentaires, un à La Veyre et un à Praz-Dagoud, ainsi que La Faraz. Chacun connaît les problèmes auxquels nous sommes confrontés lorsqu'il s'agit d'implanter quelque chose à La Faraz, que ce soit une déchetterie ou des jardins potagers. Devant ces difficultés, la Municipalité a changé son fusil d'épaule en proposant le changement de revêtement du stade de Gérénaz. Nous n'aurons pas un terrain supplémentaire, mais nous y gagnerons en sécurité. Nous ne pouvons en effet plus nous permettre de faire courir des dangers aux jeunes qui descendent, avec des souliers à crampons, pour se rendre soit aux Terreaux, soit à Courbet.

A ce jour, une pré-étude a été réalisée afin de mettre à l'enquête les terrains de La Veyre et de Praz-Dagoud. Pour Gérénaz, une enquête n'est pas nécessaire puisqu'il ne s'agit que de changer le revêtement. Mais les choses se sont compliquées depuis. La régionalisation ne peut en effet fonctionner que si tous tirent à la même corde, ce qui n'est manifestement pas le cas en matière sportive dans les dix communes pour le moment. Sa patience, et celle de la Municipalité, a des limites. Si le préavis de la CIEHL, dont le but est de faire reconnaître l'intérêt régional de la réalisation de ces trois terrains de football, ne retient pas l'unanimité des communes, comme le veut les statuts de la CIEHL, il demandera à la Municipalité de réaliser seule le changement de revêtement du terrain de Gérénaz. La Municipalité l'a par ailleurs chargé d'étudier le coût d'une éventuelle installation sportive comme celle de la commune de Montreux située entre Burier et la Saussaz.

L'art. 99 du règlement du Conseil stipule que la Municipalité peut répondre immédiatement à une interpellation, ou à la séance suivante. La troisième question de l'interpellateur demandant un rapport pour la fin de l'année, il demande donc au Conseil de reporter cet objet, non pas à la séance d'octobre, mais à celle du mois de décembre, de manière à ce que la Municipalité puisse répondre valablement par écrit aux questions posées.

M. K. Egli se dit conscient que son texte pose un problème du point de vue réglementaire, mais son but était avant tout de porter cette problématique sur la place publique et qu'il y ait une trace écrite sur la base de laquelle on puisse travailler.

Le club de football est bel et bien contraint de refuser des jeunes. Si un règlement d'accueil des juniors a été mis en place, c'est tout simplement parce qu'il y avait trop de demandes. L'équipe senior n'existe plus aujourd'hui et seule l'équipe des vétérans a été maintenue, ce qui permet d'avoir plus de place et une meilleure utilisation du terrain. Il n'y a pas de problèmes pour les mercredi après-midi, mais il manque de la place pour l'organisation des matchs le week-end.

C'est bien volontiers qu'il accorde un délai à la fin de l'année, voire à la première séance de l'année prochaine, pour avoir une réponse bien réfléchie et définitive de la part de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée.

M. G. Vernez annonce le dépôt d'un postulat intitulé « Mise en valeur des cheminements piétonniers » qui sera développé lors de la prochaine séance du Conseil et dont le texte sera transmis avec les documents usuels.

## **6. Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 13/2006 relatif aux demandes d'admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz de Mme Angela Croxford et M. Alexandru Stan**

Rapporteur : Mme Monique Petitpierre

La parole n'est pas demandée.

En conséquence,

## LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

Vu le préavis municipal no 13/2006

Où le rapport de la Commission nommée pour traiter de cet objet

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### d é c i d e

d'accorder la bourgeoisie de La Tour-de-Peilz, pour autant que les intéressés obtiennent un décret de naturalisation vaudoise dans un délai de deux ans à dater de la présente décision, à :

1. Mme Angela Croxford, ressortissante de Grande-Bretagne,
2. M. Alexandru Stan, ressortissant de Roumanie,

L'octroi de la bourgeoisie n'est subordonné à aucun paiement au titre de finance communale de bourgeoisie.

Le Président félicite les personnes présentes.

M. le Président relève qu'il s'agit de la dernière occasion qu'avait le Conseil communal de se prononcer sur des demandes d'adhésion à la bourgeoisie de notre commune. Nous aurons peut-être donc toutes et tous une petite larme à sécher au coin de l'œil à la fin de cette séance...

## 7. Préavis municipaux et éventuellement rapports

### 7.1 Préavis municipal N° 14/2006 relatif aux autorisations et compétences financières accordées à la Municipalité par le Conseil communal

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une Commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	Rad	Kurt Egli
<u>Membres</u> :	Soc	Gérald Gay - Marianne Keller - Félicie Girardin
	Lib	Anna Tobler - Marianne Adank
	PDC/Ind.	Guillaume Baechler
	UDC	Nicolas Masserey
	RCAL	Marc-Antoine Horisberger

### 7.2 Préavis municipal N° 15/2006 relatif au Plan partiel d'affectation modifiant et radiant partiellement les limites de constructions entre les chemins des Deux-Collines et du Gregnolet

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une Commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PDC/Ind.	Frédéric Glauser
<u>Membres</u> :	Soc	Marianne Keller - Jean-Yves Schmidhauser - Gilbert Vernez
	Rad	Daniel Krähenbühl
	Lib	Roger Urech - Olivier Martin
	UDC	Raoul Rod
	RCAL	Robert Delieutraz

M. le Président signale qu'aucun des commissaires socialistes nommés n'est disponible à la date prévue par la Municipalité. Demande a donc été faite de la modifier une nouvelle fois. Tous les commissaires concernés voudront donc bien s'approcher de la table de la Municipalité à l'issue de la séance.

7.3 Préavis municipal N° 16/2006 relatif à une demande de crédit pour des travaux de réfection de la toiture des Collèges de Bel-Air et des Mousquetaires

M. G. Chervet indique que la Commission des Finances souhaite envoyer trois délégués pour la première partie de la présentation de ce préavis.

La parole n'étant plus demandée, cet objet est renvoyé à une Commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	UDC	Jean-Pierre Grin
<u>Membres</u> :	Soc	Gérald Gay - Roger Lambert - Vincent Racine
	Rad	Yves Isabella
	Lib	Nicole Freers Signer - Olivier Monney
	PDC/Ind.	Valérie Glauser
	RCAL	Pierre Huber

7.4 Préavis municipal N° 17/2006 relatif à la modification des statuts de l'Association de communes pour l'Action sociale Riviera

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une Commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	RCAL	Marc-Antoine Horisberger
<u>Membres</u> :	Soc	Amilcar Cunha - Sylvie Conod - Fabrice Donatantonio
	Rad	Olivier Wälchli
	Lib	Paula-Jay Matthey - Kurt Sager
	PDC/Ind.	Jean-Pierre Schwab
	UDC	Jean-Pierre Grin

## 8. Communications municipales

- Communication N° 12/2006 relative aux compétences et prérogatives du Conseil communal et de la Municipalité (diffusée le 8 août 2006)

Cette communication, qui a été distribuée, n'est pas lue.

- SAI, législature 2002-2006, projets régionaux réalisés et en cours

M. R. Piguët relève que le chantier de la Salle des Remparts bat son plein. Pour permettre aux Conseillères et Conseillers intéressés de voir l'avancement des travaux, la Municipalité a décidé de mettre sur pied une visite qui est agendée au vendredi 22 septembre, entre 18 h 00 et 19 h 00. Les personnes intéressées voudront bien passer vers lui à l'issue de la séance pour s'inscrire.

Mme J. De Quattro, municipale, rappelle qu'elle avait reçu des devoirs à faire, avant les vacances, de la part de M. J.-Y. Schmidhauser, concernant les zones à trafic modéré et 30 km/h. Le Service de la sécurité a donc défini des zones et établi des priorités d'exécution en fonction de la sécurité des enfants et des endroits particulièrement sensibles dans notre commune. Ces priorités ont été acceptées par la Municipalité et les modalités de financement des aménagements figureront dans le budget 2007. Si nous parvenons à trouver les montants nécessaires sur le budget 2006, peut-être que certaines choses pourront être mises en route cette année encore. Elle ne promet rien, mais les choses sont sur la bonne voie.

M. J. Vallotton, de son côté, avait fait part de son souci que les projets régionaux soient transmis aux Conseillers. Pour ce qui est de son dicastère, à savoir la sécurité et la culture, elle s'y efforcera et reviendra lors du prochain Conseil avec des renseignements sur Police Riviera notamment.

## 9. Propositions individuelles et divers

M. A. Raemy regrette qu'il ne soit pas fait mention, dans le document de la Conférence des syndicats qui nous a été remis, de la route des Boulingrins, route qui longe l'autoroute, de l'entrée du Château d'Hauteville au manège de Villard.

Le bas-côté nord de cette route, qui est propriété de plusieurs communes, est en effet dans un état lamentable. Une profonde ornière longe la route, elle est dangereuse pour les piétons, les deux-roues et les voitures. Tout croisement avec un camion est périlleux. Il serait possible d'améliorer la situation sans faire beaucoup d'études techniques.

M. G. Chervet indique que dimanche passé, il a pu admirer la place de jeux qui a été créée à côté du chalet des Collombettes et imagine que cela a été fait aux frais de la commune. Il a été chargé de transmettre les remerciements des habitants du coin qui trouvent cette place très sympathique et conviviale.

M. R. Piguët relève que cette place se trouve effectivement sur le domaine de La Tour-de-Peilz, mais que ces jeux ont été mis en place par la Société de Développement de La Comballaz. Il relayera ces remerciements lors de l'inauguration des 23 et 24 septembre prochain.

M. M. Bloch remarque que l'implication des Conseillers communaux dans les commissions pour l'étude de préavis peut parfois apporter des changements significatifs en terme de qualité de vie pour notre Commune. Pour preuve, il rappelle qu'en février dernier, la Municipalité proposait une modification du Plan partiel d'affectation des Deux-Collines radiant partiellement la limite des constructions entre deux chemins destinés initialement à être raccordés. La radiation pure et simple de ces limites donnait aux propriétaires de nouvelles possibilités de construire. Plusieurs commissaires s'étaient alors inquiétés du fait que cette plus-value en terme de surfaces constructibles ne fasse pas l'objet d'une contrepartie au bénéfice de la collectivité. A la suite de plusieurs séances et de négociations serrées, les propriétaires ont accepté, en échange de la radiation souhaitée, l'inscription d'une servitude de passage piétonnier pour le public. Le bénéfice pour la collectivité et les habitants de ce nouveau quartier est donc tangible et durable. Alors que de trop nombreux parents véhiculent inutilement leur progéniture jusqu'aux portes de l'école, ce passage public permettra, entre autres, aux enfants de ce quartier de cheminer en toute sécurité et à pied jusqu'à l'école.

Il remercie donc les différents protagonistes de ce dossier, Conseillers communaux, Municipaux et propriétaires, qui ont permis cette issue favorable à notre qualité de vie.

Bien d'autres exemples mériteraient d'être cités. Le rond-point Baumes - Traménaz, le Plan général d'affectation, le Plan partiel d'affectation de Béranges, dans lesquels les Conseillers, tous partis confondus, ont travaillé main dans la main pour apporter des améliorations notables et favorables aux Boélands qu'ils représentent.

Nous avons fréquemment entendu les termes « cogestion » et « interventionnisme » dans les affaires communales. Ceci est bien regrettable, car ce n'est pas le propos, ni l'intention des Conseillers communaux que de se substituer à l'Exécutif ou aux employés communaux. Il s'agit plutôt de contribuer à un travail de « déminage » qui peut éviter par la suite de nombreuses tracasseries, oppositions et frais d'avocats.

C'est dans ce sens qu'il postule pour l'application d'une bonne gouvernance, laquelle sous-tend l'implication des parties prenantes dans un dossier ou un projet. Il souhaite que cette nouvelle législature ouvre la voie d'une fructueuse collaboration entre l'Exécutif et le pouvoir délibérant. La méfiance d'un organe face à l'autre étant très contre-productive, il espère que notre nouvel Exécutif saura compter sur l'engagement de son Conseil, et en particulier des nouveaux élus, pour prendre part, dans le cadre de leurs attributions, à l'amélioration du cadre de vie de l'ensemble des habitants de notre belle Commune.

M. J. Vallotton a découvert avec un grand intérêt le premier bulletin d'information de la Conférence des syndicats et du Service des affaires intercommunales. Il se dit ravi de constater que la Conférence des syndicats, principal instigateur de la politique régionale, sort enfin de l'ombre dans laquelle elle semblait jusqu'à maintenant se satisfaire, pour ne pas dire se complaire.

Ce bulletin fait l'état des lieux des principaux projets régionaux réalisés et en cours et relève que chaque projet comporte un enjeu important pour le développement de la région. L'information aurait pu être plus riche, mais ne faisons pas la fine bouche. Il faut applaudir à ce premier pas vers une meilleure transparence des travaux de la Conférence des syndicats.

Ce bulletin n'est cependant pas une raison pour que la Municipalité, de son côté, ne nous donne pas des informations ou son point de vue sur les affaires régionales. Elle avait d'ailleurs promis de le faire. En ce début de législature où semble souffler un esprit nouveau, il se déclare résolument optimiste, particulièrement après les propos tenus tout à l'heure par Mme la Municipale J. De Quattro en ce qui concerne les affaires régionales de son dicastère.

M. K. Egli revient sur une grande première qui a eu lieu cet été pour le sport suisse. Nous avons en effet appris que, pour la première fois de l'histoire, un Suisse, Thabo Sefolosa, a été drafté, c'est-à-dire qu'il a décroché un contrat parmi une des équipes de basketball les plus prestigieuses au monde, à savoir les Chicago Bulls. Il est donc entré dans le cercle des vedettes mondiales du sport. Il a passé sa plus tendre enfance et les premières années de sa scolarité à La Tour-de-Peilz et, même s'il n'a jamais joué dans une

équipe de notre ville, la Municipalité pourrait penser à lui lors de l'attribution des prochains mérites sportifs en lui décernant un prix spécial, à titre honorifique. Etant donné son attachement à la région et les nombreux amis qu'il a encore dans notre ville, il participerait certainement avec plaisir à cette manifestation, pour autant que le calendrier américain le lui permette et qu'il se trouve en Europe.

M. le Président se demande si notre ancienne Municipale responsable des sports n'a pas osé décerner ce prix en raison de la taille de M. Sefolsha... Nous verrons si la Municipalité actuelle aura moins de problèmes !

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 21 h 20 en se réjouissant de retrouver les Conseillers et Conseillères nombreux et nombreuses lors des différentes manifestations qui auront lieu durant le mois de septembre dans notre commune, et plus particulièrement lors la sortie du 23 septembre.

#### **AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Président

La Secrétaire

L. Kaufmann

C. Dind